

CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mardi 24 juin 2008
Présidence de Monsieur Pierre-William LOUP, Président
Concerne : Préavis 08/2008 AVENIR DU MUSEE DE PULLY

LE CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

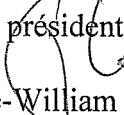
- vu le préavis municipal N° 08-2008 du 14 mai 2008,
- entendu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

décide

d'admettre le maintien de l'activité muséographique conformément aux principes du chiffre 8 du présent préavis et aux conditions suivantes, qui sont de la compétence de la Municipalité :

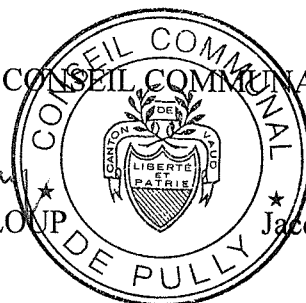
- Etablissement d'une Charte du Musée clarifiant les structures en place et définissant le champ d'activité muséographique du Musée.
- Etablissement d'un budget global et exhaustif de fonctionnement, plafonnant les coûts de CHF 300'000.-- par an.
- Rédaction du cahier des charges du Conservateur précisant les objectifs qui lui sont fixés, ses responsabilités, son degré d'autonomie et ses compétences exclusives en matière d'acquisition de dons.
- Conclusion d'une Convention entre l'Association des Musées de Pully et la Municipalité réglant leurs compétences et prestations réciproques et prévenant toute confusion dans leurs attributions, notamment dans le domaine des achats.

Pour le BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

Le président

Pierre-William LOUP

La secrétaire

Jacqueline VALLOTTON



Pully, le 25 juin 2008